



« Les populations nordiques ont droit à un avenir viable. Le WWF poursuivra son action avec les communautés, afin que survivent les cultures et les modes de vie traditionnels et que prospèrent les projets d'énergies renouvelables en Arctique. »

— Paul Crowley, vice-président, programme Arctique, WWF-Canada

**Année 1976**

Le gouvernement fédéral insiste pour que toute compagnie souhaitant mener des travaux de forage en mer de Beaufort démontre sa capacité de forer un puits de secours pendant la même saison

**Avril 2014**

Imperial Oil demande à l'Office national de l'énergie (ONÉ) d'envisager d'autres mesures que le puits foré durant la même saison; Chevron lui emboîtera le pas le mois suivant

**Juillet 2014**

L'ONÉ accepte d'étudier les propositions des deux compagnies pétrolières

**Août 2014**

Dans une lettre de neuf pages à l'ONÉ, le WWF-Canada et Écojustice réclament le maintien de l'exigence du puits de secours foré durant la même saison

**Décembre 2014**

Chevron interrompt son programme de forage en mer de Beaufort pour une période indéterminée

**Juin 2015**

Imperial Oil et ses partenaires abandonnent leurs programmes de forage en mer de Beaufort

# VICTOIRE EN ARCTIQUE : UN PROJET DE FORAGE EN MER MIS SUR LA GLACE

Comme le démontre le programme de modélisation de déversements d'hydrocarbures [arcticspills.wwf.ca](http://arcticspills.wwf.ca) (en anglais seulement) mis au point par le WWF-Canada en 2014, l'éruption d'une plateforme de forage en mer de Beaufort pourrait

avoir pour effet de contaminer des centaines de kilomètres carrés d'océan, de sonner le glas d'innombrables espèces marines et de pousser le pétrole jusqu'aux rives de communautés distantes jusqu'en Alaska et au Nunavut.

Il est toujours, même dans des conditions favorables, extrêmement difficile de contenir un déversement de pétrole. Or le défi est quasi insurmontable en Arctique où, si l'on n'arrive pas à reboucher un puits avant l'hiver, il continuera de déverser du pétrole sous la banquise sans arrêt pendant des mois, sans que rien ne puisse être fait.

Voilà pourquoi le WWF-Canada a revendiqué avec tant de force l'utilisation de puits de secours forés pendant la même saison. Depuis 1976, toute compagnie pétrolière qui souhaite mener des travaux de forage en Arctique doit démontrer que si un puits fait irruption, elle est en mesure de forer un puits de secours avant l'arrivée des glaces d'hiver.

Les nouvelles plateformes pétrolières sont dotées de plusieurs mécanismes de sécurité pour prévenir une éruption – de l'équipement soi-disant de contrôle et de confinement. Mais au vu des risques en présence, cela ne suffit pas. Le puits de secours foré la même année est essentiel. On n'a pas le droit à l'erreur dans le fragile écosystème de l'Arctique.

Selon Rob Powell, spécialiste en chef des programmes de conservation prioritaire du WWF-Canada, « le puits de secours foré la même saison constitue la dernière ligne de défense en cas d'éruption et d'un déversement susceptible de durer tout l'hiver ».

L'an dernier, cependant, les sociétés Chevron et Imperial Oil ont tenté d'obtenir un adoucissement de cette mesure, et ont demandé à l'Office national de l'énergie (ONÉ) de les dispenser de l'obligation du puits foré la même saison.

Au cours de la dernière année, et grâce au soutien de nos donateurs et de la collaboration d'Écojustice, le WWF-Canada a décidé d'agir et de présenter un dossier de défense des puits de secours forés la même saison à l'ONÉ. Le rapport présenté soulignait le fait que l'exigence d'un tel puits d'intervention est parfaitement conforme aux pratiques exemplaires en vigueur à l'échelle internationale, et rappelait le rôle crucial qu'a joué un tel puits lors de l'éruption de la plateforme Deepwater Horizon en 2010 – une catastrophe qui s'est déroulée dans un milieu bien plus clément que celui de l'Arctique.

Avant même que l'ONÉ ne rende sa décision, Chevron et Imperial Oil ont décidé d'interrompre leurs programmes d'exploration en Arctique. À court terme, cela signifie la fin des travaux de forage exploratoire en mer de Beaufort. Et pour l'instant, l'exigence du puits de secours foré la même saison demeure.

## Baleine boréale

Les travaux de forage dans l'océan Arctique doivent répondre à des critères rigoureux de sécurité – notamment la capacité de forer un puits de secours la même saison – afin de protéger la faune, entre autres la baleine boréale (*Balaena mysticetus*) qui vient passer l'été en mer de Beaufort.

Ce géant des mers peut atteindre 20 mètres de long, soit la longueur de deux autobus scolaires l'un derrière l'autre, et a une espérance de vie de plus de 200 ans. Après des siècles de chasse intensive, la population commence à se rétablir tout doucement.

Selon la modélisation mise au point par le WWF-Canada, que l'on peut consulter au [arcticspills.wwf.ca](http://arcticspills.wwf.ca) (en anglais seulement), une éruption de puits en mer de Beaufort provoquerait un déversement couvrant une partie essentielle de l'habitat de la baleine boréale, sans parler de l'effet dévastateur que cela aurait également sur les ours polaires, les bélugas, les canards marins, les phoques et les oiseaux de rivage.

